

décidée des pensions en vertu du chap. 24, 15-16 George V, Loi en vue de modifier la Loi concernant la Royale Gendarmerie à cheval du Canada. 638 43

458 Pour pourvoir par les présentes, nonobstant toutes dispositions contraires contenues dans la loi du revenu consolidé et de l'audition, ou dans toute autre loi ou acte, au paiement à même du revenu consolidé à Dougald Carmichael d'une annuité de \$500 par année à partir du 1er avril 1927, laquelle pension de \$500 devant lui être payée pendant sa vie durant. 500 00

ROYALE GENDARMERIE A CHEVAL DU CANADA

518 Entretien—y compris \$100 pour rembourser à l'ancien gendarme D. H. Woolans la perte de ses effets personnels dans les territoires du Nord-Ouest et crédit supplémentaire de \$76,197.25 pour services spéciaux dans les districts du Nord et de l'Ouest arctique. 76,297 25

III—GOUVERNEMENT CIVIL

26 Royale Gendarmerie à cheval—
Traitements. 46,420 00
Dépenses contingentes. 8,400 00
22 Archives publiques—
Traitements. 68,880 00
Dépenses contingentes. 18,000 00

GOUVERNEMENT CIVIL

441 Archives publiques—
Traitements—
En vue de porter à \$4,300 le traitement minimum du major Gustave Lanctôt, arc. franç. en chef. 700 00
En vue de pourvoir à la mutation d'un traducteur senior, de \$1,800 à \$2,280. 1,800 00

XXXV—DIVERS

346 Archives publiques. 90,000 00

DIVERS

521 Archives publiques—Achat d'un photostat, d'une presse à sécher, d'une machine à couper le papier et d'un portelivres à coulisse. 3,000 00
538 Dépenses relatives à l'Exposition Historique des premiers temps des colonies françaises à Paris. 2,500 00

Les résolutions adoptées en comité des Subsidés, le 13 avril écoulé, sont rapportées, lues la deuxième fois et agréées et elles sont comme suit:—

XXVIII—INDIENS

274 Nouvelle-Ecosse. 76,840 00
275 Nouveau-Brunswick. 39,489 00
276 Ile du Prince-Edouard. 6,035 00
277 Ontario et Québec. 274,003 02
278 Manitoba, Saskatchewan, Alberta et T. du N.-O. 775,657 00
279 Colombie-Britannique. 350,970 00
280 Yukon. 19,000 00